

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

DECISION DU

27/07/2020

N° E20000045 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 10/07/2020, la lettre par laquelle la Commune d'Orthez demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Mise en compatibilité du PLU – Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération de requalification du site de la papeterie des gaves ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Virginie ALLEZARD est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune d'Orthez et à Mme Virginie ALLEZARD.

Fait à Pau, le 27/07/2020

La Présidente,

Valérie QUEMENER